

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	04.11.2019	16h32	19.200	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Pour des compétences en langues adéquates à l'entrée de la HEP

Contenu :

Dans le but d'améliorer et de favoriser l'enseignement bilingue dans notre canton, le Conseil d'État est prié d'étudier les modalités d'entrée à la haute école pédagogique (HEP) dans le domaine des langues, en exigeant un stage linguistique d'une année dont au minimum six mois en langue allemande. Actuellement, les exigences demandées aux étudiants, en allemand notamment, lors de leur admission à la HEP, ne se situent pas au niveau requis pour enseigner en classes bilingues. La HEP étant une école professionnelle dans laquelle on apprend un métier, les connaissances de base doivent être acquises à son entrée.

Motivation (obligatoire) :

Le canton de Neuchâtel fait figure de pionnier dans l'apprentissage précoce des langues. En mai 2010, il a proposé aux communes du canton d'ouvrir, dès la rentrée scolaire 2011-2012, des classes d'enseignement de l'allemand par immersion précoce dès la première année scolaire (élèves de 4 et 5 ans).

Ce projet vise à une amélioration des compétences des élèves dans la langue de Goethe. Les élèves de ces classes ont l'opportunité de tendre vers le bilinguisme. Avec quelques années de recul, on constate que les élèves qui ont bénéficié de cet enseignement ont de meilleures compétences en langues sans être moins bons en français.

Aujourd'hui, on constate que beaucoup de familles sont intéressées par cet enseignement et que la demande est forte.

Certains cercles scolaires ont pris des dispositions pour élargir l'offre. Malheureusement, aujourd'hui, nous devons constater que trois cercles scolaires n'ont pas de classes du projet d'immersion dans la langue allemande (PRIMA). Nous n'en connaissons pas les raisons, mais à la lecture du rapport d'information du Conseil d'État traitant de l'enseignement des langues nationales et étrangères, on se rend compte que notre canton manque de personnel enseignant bilingue qui serait susceptible d'être titulaire d'une classe PRIMA.

Dès lors, il faut se pencher sur la formation des enseignants. La plupart d'entre eux entre à la HEP sans avoir le niveau suffisant pour enseigner en classe PRIMA, le niveau exigé étant le niveau C1.

Lorsqu'un étudiant souhaite entrer dans une HES « santé-social », on exige de sa part un stage d'une année dans ce domaine ou un domaine proche. Pourquoi ne pas exiger des étudiants qui envisagent d'entrer à la HEP d'avoir effectué un séjour linguistique d'une année dont six mois dans la langue allemande ?

Cette démarche ne devrait pas être un projet BEJUNE, mais devrait être l'objet d'une sérieuse réflexion dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jean-Claude Guyot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Nicolas Ruedin	Xavier Hüther	Daniel Geiser
Etienne Robert-Grandpierre	Mary-Claude Fallet	Michel Robyr
Lionel Rieder	Yves Strub	Andreas Jurt
Edith Aubron Marullaz	Matthieu Aubert	Frédéric Vaucher
Béatrice Haeny		